

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 30/1441 :**

Attribution d'une subvention à l'association sportive des handicapés physique du sud

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie POPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

**ABSENTS :**

MM. DAMOUR Kichena, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Le Maire  
Accusé de réception en préfecture  
974 219740164-20231214-30-1441-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°30/1441 : Attribution d'une subvention à l'association sportive des handicapés physique du sud.**

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de l'Association Sportive des Handicapés Physique du Sud pour la reprise des activités nautiques sur le plan d'eau de la Rivière d'Abord près de la Base Nautique de Terre Sainte.

Cette activité de loisirs repose sur la pratique du canoë kayak et mainaleau à destination des personnes à mobilité réduite.

Pensé et conçu pour renforcer le bien – être psychologique de ce public par un regain d'autonomie dans un lieu accessible à la base nautique, l'association vise la resocialisation et l'acceptation du handicap en favorisant les rencontres et les échanges dans la pratique de cette activité.

La finalité de cette opération est de permettre à ce public de s'épanouir en s'appropriant les joies de la mer dans un environnement accessible à tous.

A ce titre, l'association interpelle la Commune pour la reprise de cette action. Elle sollicite à cet effet une subvention de 1000,00€ pour animer cette opération réalisée tous les jeudis de 10h00 à 12h00 lorsque les conditions le permettent.

Le financement de cette mesure est opéré sur la ligne budgétaire suivante : 425 65748 260 RE23000087

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le montant de la subvention allouée à l'Association Sportive les Handicapés Physique du Sud, soit 1000,00€ (mille euros).
- **D'AUTORISER** lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à **SIGNER** toutes pièces relatives à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE